

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6e / 107-07

Service consulté

**INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES
(C052)**

Résumé : Les communes dont la liste figure en annexe au présent rapport ont sollicité une aide financière départementale pour leurs projets d'insertion de lignes électriques et téléphoniques.

Leur éligibilité a été examinée lors des réunions des 13 novembre 2006 et 6 juin 2007 de la commission de programmation de travaux puis validée les 16 novembre 2006 et 27 juin 2007 par la commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie.

Conformément à la convention départementale de partenariat, signée le 9 juin 2006 entre le Département du Haut-Rhin, Electricité de France et France Télécom, le total des subventions de la part du Département s'élèverait à 61.920 €.

Les communes dont la liste figure en annexe ont sollicité une aide financière départementale pour leurs projets d'insertion de lignes électriques et téléphoniques.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée le 9 juin 2006 avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors des réunions de la commission de programmation des travaux des 13 novembre 2006 et 6 juin 2007. La commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie, réunie les 16 novembre 2006 et 27 juin 2007 a validé ces avis techniques.

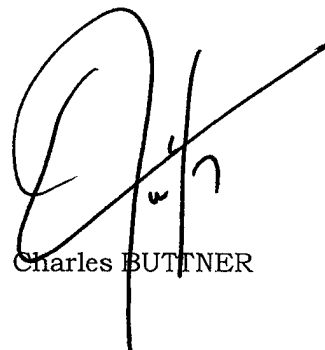
Les communes qui figurent dans la liste annexée au rapport ont transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à ces communes une aide financière d'un montant total de 61.920 € pour leur projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seront prélevés au chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 28 SEPTEMBRE 2007

Insertion des réseaux électriques et téléphoniques

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03702	HARTMANNSWILLER Insertion des lignes électriques et téléphoniques Grand'Rue	112 888,00	20%	22 578,00
IRE03698	NIEDERENTZEN Insertion des lignes électriques et téléphoniques rue de Biltzheim	113 879,00	20%	22 776,00
IRE03712	RAEDERSDORF Insertion des lignes électriques et téléphoniques rues Oltingue, et Pin	82 831,00	20%	16 566,00
			Total	61 920,00